

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	u1	utilité publique légère	■																			
		u4	traitement et production d'eau potable		■																		
		LOGEMENTS	Nombre de logements min.			0	0																
Nombre de logements max.			0	0																			
STRUCTURE / BÂT	Isolée				■																		
	Jumelée																						
	Contiguë																						
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)			--	--																		
	Largeur minimum (m)			--	--																		
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)			--	--																		

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)			--	--																
	Largeur minimum (m)			--	--																
	Profondeur minimum (m)			--	--																

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)			--	--																
		Avant maximum (m)			--	--																
		Latérale minimum (m)			--	--																
		Total des deux latérales minimum (m)			--	--																
		Arrière minimum (m)			--	--																
	Espace naturel (%)			--	--																	
	Rapport espace bâti / terrain max.			--	--																	
	Rapport espace plancher / terrain max.			--	--																	
	Nombre de logement / hectare max.			--	--																	

DISPOSITIONS SPÉCIALES																						



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	Rec 418
<i>De récréation</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53	
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54	
MISE À JOUR:	